

Droit de l'environnement



Manifesto!

Conference of Youth

#COY11 - PARIS 2015

- Février 2016 -

Droit de l'environnement 1/2

Position :

Nous reconnaissons que le droit de l'environnement est un outil pour protéger l'environnement et la biodiversité. C'est un instrument pour reconnaître le bien être des individus et pour s'assurer que les ressources naturelles sont utilisées de manière durable.

Nous considérons que les politiques climatiques devraient être composées de trois piliers interconnectés : atténuation, adaptation et dommages et pertes.

Nous croyons que le droit de l'environnement doit être fondé sur des preuves scientifiques raisonnables qui devraient être à la base des décisions politiques.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale devrait impliquer des cultures, des races et des genres différents dans le développement de nouvelles décisions environnementales.

Notre rôle dans la législation environnementale :

Nous croyons que les générations actuelles ont une obligation morale d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins» (Rapport Brundtland, 1987).

Nous exigeons que la société internationale donne une chance à la jeunesse d'être impliquée dans le processus de décisions environnemental au niveau local, national et international pour atteindre une équité intergénérationnelle.

Recommandations et actions :

Nous exhortons nos gouvernements à respecter leurs engagements futurs conformément aux objectifs internationaux définis dans le traité sur l'environnement qui sera conclu, nous l'espérons, lors de la COP21.

Nous exigeons la mise en place d'une organisation mondiale sur le changement climatique pour régler efficacement les actions des parties à la CCNUCC.

Nous exigeons que tous les fonds réservés aux projets climatiques soient surveillés plus efficacement par des organisations indépendantes telles que l'ONU.

Nous rappelons l'obligation fondamentale des gouvernements de protéger leurs citoyens sur leur territoire souverain de toute menace, y compris le changement climatique qui est une menace sur le long terme.

Droit de l'environnement 2/2

Nous exigeons que les gouvernements mettent en œuvre un meilleur cadre juridique pour les entreprises multinationales afin de réduire leur impact sur l'environnement. Il faudrait que les entreprises atténuent et compensent leurs possibles effets négatifs sur l'environnement. Ce faisant, elles pourraient améliorer leur réputation auprès des consommateurs et servir de partisans et d'initiateurs pour prendre au sérieux les changements climatiques auprès des populations locales et des gouvernements dans une approche « bottom-up ».

Nous attendons plusieurs instruments et règlements de la part des autorités publiques pour protéger et sauvegarder notre environnement pour les générations futures. La mise en œuvre réussie des lois environnementales conduisant à une justice environnementale ne sera atteinte que lorsque tout le monde bénéficiera du même degré de protection contre les risques environnementaux et de santé et d'un accès au processus de décisions, ce qui se traduira par un environnement sain, durable et dans lequel il est sûr de vivre.

Nous reconnaissons le rôle de la justice environnementale et nous soutenons son application qui devrait impliquer toutes les personnes, sans distinction de race, de couleur, de nationalité et de croyances, travaillant vers les objectifs de développement durable de l'ONU. Afin de rendre le processus de décision équitable, nous suggérons que les acteurs impliquent activement les personnes vulnérables dans les processus de prise de décision.

Il est nécessaire de parvenir à un consensus au sein de la société civile et de soutenir sa participation au niveau international afin de développer des outils du droit de l'environnement inclusifs.

Nous croyons qu'il est du rôle de l'État de soutenir et protéger les jeunes entrepreneurs et leurs idées afin de développer des technologies plus efficaces, plus compétitives et plus respectueuses de l'environnement.

Nous considérons que les organes décisionnels doivent être plus transparents et fournir des informations accessibles à tous, les informations devraient être diffusées afin de contribuer à un meilleur processus de prise de décision.

Nous demandons aux gouvernements de créer des incitations pour une économie plus respectueuse de l'environnement. En outre, nous attendons que les accords commerciaux internationaux prennent en considération leur impact sur l'environnement en ajoutant des clauses sur leurs impacts climatiques et sur des mesures préventives dans le but de protéger l'environnement.